



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ROUEN
SAID ROUEN
38 COURS CLEMENCEAU
76037 ROUEN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal : 02 01 326 268 444
Déclarant 1 (C) : 02 01 326 268 444
Déclarant 2 (C) : 05 89 793 242 108
Référence de l'avis : 23 76 A692884 95
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

3 IMP GIFFARD
76000 ROUEN
Numéro FIP : 760 38 02 3367868789 4 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 24/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023
Identifiant service : 76035

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV
SIP ROUEN
SAID ROUEN
38 COURS CLEMENCEAU
76037 ROUEN CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

GENSOLLEN ANNE
OU SIAHAAN DICKY
3 IMP GIFFARD
76000 ROUEN

Somme qui vous est remboursée

813,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 02/08/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 4016 810X XXXX XXX4 575

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 83 048
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 02 01 326 268 444

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : GENSOLEN

Déclarant 2 - Nom de naissance : SIAHAAN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 45191	Déclar. 2 45084	Enfant(1) 0
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		45191	45084	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4519	- 4508		
Salaires, pensions, rentes nets.....	40672	40576	0	81248
Revenu brut global.....				81248
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				81248
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	77
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				*
Impôt avant réductions d'impôt.....				8206
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				336
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 336
Impôt proportionnel.....				+ 10
Impôt total avant crédits d'impôt.....				7880
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	10	Montant déclaré	Montant retenu	
Cotisations syndicales.....	348			10
Montant du crédit d'impôt calculé.....				348
Emploi salarié à domicile.....	750			- 230
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 375
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				7265
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 02 01 326 268 444

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 2 / 3

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2022 dû⁵³:

Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....

7265

- 8486

+ 408

- 813

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

813

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESRevenu fiscal de référence²⁵.....

83048

Reports sur les années suivantesPertes de l'année 2022 résultant de la cession de valeurs
mobilières reportables sur les 10 années suivantes

3782

Informations indiquées pour mémoireRCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

77

Revenus exonérésHeures supplémentaires et jours RTT.....
Heures supplémentaires et jours RTT.....Déclarés
Nets**Déclar. 1**1915
1723**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations versées en 2023, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
16253**Déclar. 2**
16293

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114 + 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114 + 4154

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4240 + 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16520 = 16434

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023**Pour consulter ou moduler votre taux de PAS
et retrouver l'ensemble de vos informations
rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace
particulier/gérer mon prélèvement à la source ou
appelez le 0809 401 401****AUTRES INFORMATIONS****Taux moyen d'imposition.....**

8,95%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus
de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source,
car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... **30,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.